



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 54322

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le fait que le volet prévention sur l'alimentation et l'activité physique soit peu développé dans le plan cancer 3 présenté début février 2014 par le Président de la République. Sachant que de nombreux travaux scientifiques ont mis en avant le rôle des facteurs nutritionnels sur l'état de santé et dans le déterminisme des principales maladies chroniques (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, etc.), elle lui demande s'il n'est pas urgent de relancer la politique nutritionnelle de la France.

Texte de la réponse

Les cancers restent la première cause de mortalité en France et près de 335 000 personnes ont un diagnostic de cancer chaque année. 40 % des cancers pourraient être évités par des actions de prévention individuelle ou collective. Le Plan Cancer 3 2014-2019 lancé le 4 février 2014 s'inscrit dans la continuité des deux précédents Plans Cancer mis en oeuvre depuis 2003, qui ont permis de développer les bases de l'organisation de l'offre de soins, la prévention et la recherche, l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer et la réduction des inégalités de santé face à cette maladie. Treize actions de ce plan cancer 2014-2019 portent sur des facteurs nutritionnels. Elles visent notamment à réduire le risque de cancer par l'alimentation et l'activité physique, en développant des aspects complémentaires à ceux, déjà prévus dans le programme national nutrition santé (PNNS) et le plan obésité. C'est le cas notamment du développement de l'éducation à la santé en milieu scolaire, de la poursuite des actions de communication nationales et de la sensibilisation des professionnels de la santé, de l'éducation ou du champ social. Des programmes et campagnes institutionnels de prévention, gratuits ou à faible coût permettront de faciliter les choix alimentaires favorables à la santé. L'aménagement de l'environnement, en développant l'offre de transports actifs, l'accessibilité aux escaliers et l'accès aux équipements sportifs publics, permettra de favoriser pour tous et à tout âge, la pratique d'une activité physique quotidienne. Enfin, la troisième étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 3), et l'étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban) pour son volet nutritionnel, initiées au premier trimestre 2014, permettront lors de la présentation de leurs résultats en 2016 d'analyser finement les évolutions de consommation alimentaire, d'activité physique et d'état nutritionnel des divers groupes de population afin de préciser les stratégies d'intervention. Pour renforcer la lutte contre les conséquences d'une alimentation non équilibrée et non conforme aux recommandations, le projet de loi de modernisation de notre système de santé comporte une mesure visant à améliorer l'étiquetage nutritionnel afin de permettre au consommateur de faire des choix éclairés pour sa santé.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54322

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3369

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4493